



Les informations et résultats du tableau de frais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer un document à caractère contractuel. La consultation auprès d'un notaire permettra de compléter cette information.

Rappel de vos critères :

Dans le département Hérault (34), vous avez fait l'Acquisition d'un bien bâti, financé Emprunt avec garantie hypothécaire (P.P.D. + P.V.), pour un prix de 100 000 € .

Résultat de l'évaluation en date du dimanche 08 juin 2025.

Montant des prêts PEL, CEL et des prêts du secteur aidés : 59 347 € .

Emoluments du notaire	2 286 €
Emolument proportionnel de vente	1 196 € (dont 239 € de TVA)
Emolument proportionnel des prêts immobiliers	290 € (dont 58 € de TVA)
Copies et formalités (estimation)	800 € (dont 160 € de TVA)
Emoluments réduits en application de l'article A 444-175 du code de commerce	0 € (dont 0 € de TVA)
Droits dus au Trésor Public	5 807 €
Droits d'enregistrement	5 807 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	171 €
Frais de publication de vente	100 €
Frais d'inscription des garanties hypothécaires	71 €
Débours	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
TVA	457 €
Montant de l'évaluation de la TVA (Trésor Public)	457 €
Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)	9 400 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 9.40 % du prix d'acquisition dont 6.44 % destinés au Trésor Public.



